



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024 Délibération n° 2024-20

Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023.

Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 20/03/2024

Nombre de conseillers : 33

- En exercice : 33

- Présents : 27

- Absent : 1

- Représentés : 5

- Votants : 31

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, salle des fêtes, 6 rue de Sucy, le 28 mars 2024 à 19h00 sous la présidence de M. Régis CHARBONNIER, maire de Boissy-Saint-Léger.

Présents : M. Régis CHARBONNIER, Mme Eveline NOURY, M. Fabrice NICOLAS, Mme Muriel FERRY, M. Michel BARTHES, Mme Odile BERNARDI, M. Pierre CHAVINIER, Mme Jacqueline PICHON, M. Thierry VASSE, Mme Touria HAFYANE, Mme Claire GASSMANN, M. Stéphane MAUGAN, M. Zouhir AGHACHOUI, Mme Claire CHAUCHARD, M. Eric MORGENTHALER, M. Adama CISSOKHO, M. Jacques DJENGOU-MBOULE, Mme Amelle NAIT AMARA, M. Ludovic NORMAND, M. Taylan TUZLU, Mme Irène DOHE, M. Guillaume CHEVRIER, Mme Laure THIBAUT, Mme Claire DE SOUSA, M. Christophe FOGEL, M. Fabrice NGALIEMA, M. Christian LARGER.

Absents ayant donné procuration : M. Bakary DIABIRA représenté par Mme Touria HAFYANE, Mme Evelyne BAUMONT représentée par M. Fabrice NICOLAS, Mme Martine KLAJNBAUM représentée par M. Ludovic NORMAND, M. Moncef JENDOUBI représenté par M. Christophe FOGEL, Mme Pascale ISEL représentée par M. Christian LARGER.

Absent : Mme Ingrid CITERNE.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Jacqueline PICHON est désignée pour remplir cette fonction.

M. Olivier PIOT, Directeur général des services, M. Eric ATTANASIO, Directeur général adjoint des services, M. Jean-Luc BESSAS, Directeur des services techniques, Mme Aline KELLECI, Directrice des finances et de la commande publique, M. Hassan CHALADA, Directeur de cabinet et Mme Ann-Gaëlle PERROUAS, assistante de la Direction générale, assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19h05.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

Vu l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales qui délibérant arrétant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour adoptant le compte de gestion 2023 de la ville présentée par le receveur municipal ;

Vu l'avis favorable exprimé par la commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité le 18 mars 2024 avec une abstention ;

Considérant que Mme Eveline Noury, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Régis CHARBONNIER, maire de Boissy-Saint-Léger, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Eveline Noury, 1^{ère} adjointe, pour le vote du compte administratif ;

Entendu le rapport de M. Fabrice Nicolas ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention (*M. Ngaliema*) et quatre votes contre (*Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel*) ;

Article 1 : **ADOpte** le compte administratif 2023 du budget principal de la ville dont les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le receveur et se déclinent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisations
Dépenses	28 003 451,38 €
Recettes	29 781 976,89 €
Résultat de l'exercice (excédent)	1 778 525,51 €
Excédent reporté (année 2022)	5 303 751,39 €
Résultat global de clôture (excédent)	7 082 276,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisations
Dépenses	5 319 381,57 €
Recettes	4 264 284,22 €
Résultat de l'exercice (déficit)	-1 055 097,35 €
Excédent reporté (année 2022)	301 864,75 €
Résultat global de clôture (déficit)	-753 232,60 €

Article 2 : **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser présentés dans le compte administratif et dont les montants s'élèvent à 708 798,80 € en recettes et 1 954 123,63 € en dépenses.

Article 3 : **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2023 définis tels que résumés ci-dessus.

Boissy-Saint-Léger, le 28/03/2024



La secrétaire de séance
Adjointe au maire

Mme Jacqueline PICHON



Le maire

M. Régis CHARBONNIER

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr



CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2024

POINT N° 10 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023.

Le compte administratif doit être présenté au conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné et après transmission du compte de gestion établi par le comptable.

Le vote au compte administratif permet l'arrêt des comptes de la commune.

Le résultat de l'exécution du budget de la commune au titre de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 778 525,51 € auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de 2022 de 5 303 751,39 € soit un résultat de clôture excédentaire de 7 082 276,90 € en section de fonctionnement.

En investissement, le solde d'exécution de l'exercice 2023 présente un déficit d'investissement de 1 055 097,35 € euros cumulés à l'excédent antérieur de 301 864,75 € soit un résultat de clôture déficitaire de 753 232,60 € pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 954 123,63 € et 708 798,80 € en recettes.

La commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité a émis un avis favorable le 18 mars 2024 avec une abstention.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023.

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE - RÉSULTATS

Le résultat de clôture cumulé des deux sections pour l'exercice 2023 s'élève à 6 329 044,30 €. Le résultat de clôture s'élève à 7 082 276,90 € en section de fonctionnement et -753 232,60 € pour la section d'investissement.

Ce résultat est obtenu par la décomposition des lignes suivantes :

Présentation des résultats hors autofinancement	CA 2022	CA 2023	
Résultat de fonctionnement reporté (002)	3 530 197,14 €	5 303 751,39 €	50,24%
Recettes de fonctionnement	29 087 122,59 €	29 781 976,89 €	2,39%
Dépenses de fonctionnement	27 313 568,34 €	28 003 451,38 €	2,53%
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	5 303 751,39 €	7 082 276,90 €	33,53%
Solde de la section d'investissement reporté (001)	-244 047,95 €	301 864,75 €	-223,69%
Recettes d'investissement	7 349 509,84 €	4 264 284,22 €	-41,98%
Dépenses d'investissement	6 803 597,14 €	5 319 381,57 €	-21,82%
Solde d'exécution de la section d'investissement	301 864,75 €	-753 232,60 €	-349,53%
Excédent de clôture (Compte de gestion)	5 605 616,14 €	6 329 044,30 €	149,15%
Reports (RAR) Recettes	2 048 926,40 €	708 798,80 €	-65,41%
Reports (RAR) Dépenses	1 345 873,44 €	1 954 123,63 €	45,19%
Solde des Reports (RAR)	703 052,96 €	-1 245 324,83 €	-277,13%
Résultat net (Compte de gestion)	5 605 616,14 €	6 329 044,30 €	12,91%
Solde de la section d'investissement	301 864,75 €	-753 232,60 €	-349,53%
Solde de la section de fonctionnement	5 303 751,39 €	7 082 276,90 €	33,53%
Résultat de clôture (Compte Administratif)	5 605 616,14 €	6 329 044,30 €	12,91%

II – RÉSULTATS PAR SECTION

Les restes à réaliser en investissement ont également été repris au budget 2024 conformément à l’instruction M57.

Dépenses de la section de fonctionnement	28 003 451,38 €
Recettes de la section de fonctionnement	29 781 976,89 €
Dépenses de la section d'investissement	5 319 381,57 €
Recettes de la section d'investissement	4 264 284,22 €
Restes à réaliser en dépenses	1 954 123,63 €
Restes à réaliser en recettes	708 798,80 €

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de l’année 2023 se sont élevées à 29 781 976,89 € et les dépenses à 28 003 451,38 € pour un résultat brut de 1 778 525,51 €.

Avec le résultat reporté de 2022 de 5 303 751,39 €, les recettes de la section de fonctionnement s’élèvent à 35 085 725,28 € et le résultat de clôture s’élève à 7 082 276,90 €.

1 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Taux de réalisation des dépenses

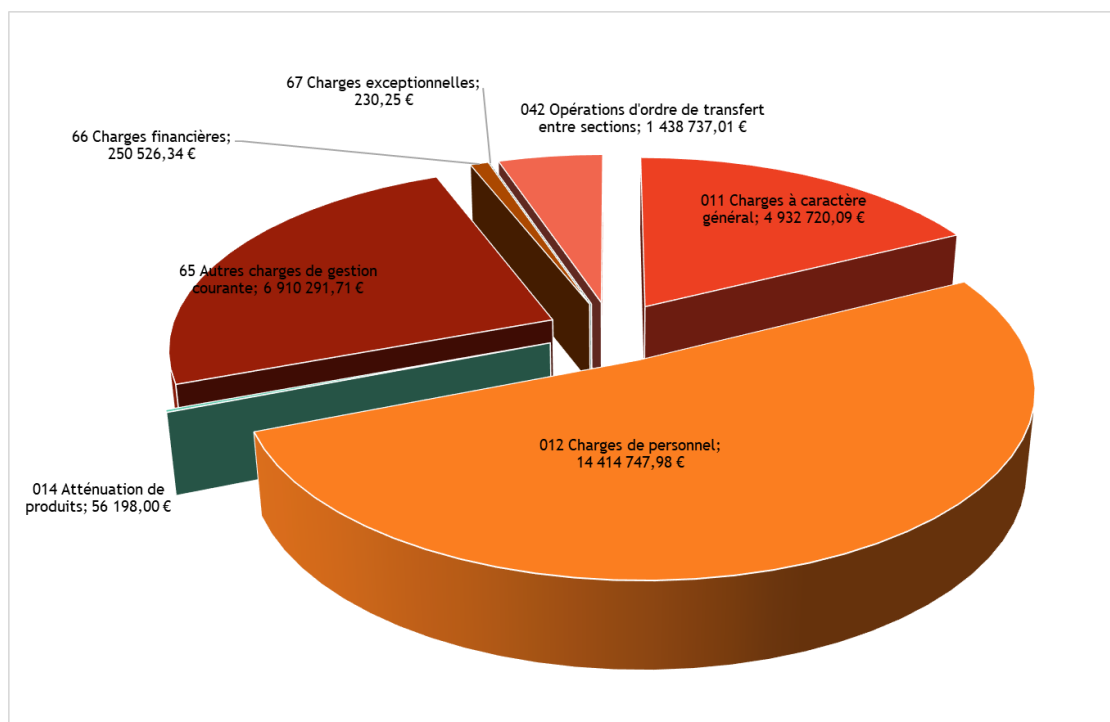
Chapitre	Libellé du chapitre	2022			2023		
		Budgété (BP-DM)	Réalisé	% réalisation	Budgété (BP-DM)	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	5 357 426,84 €	4 475 435,16 €	83,54%	5 965 140,00 €	4 932 720,09 €	82,69%
012	Charges de personnel	13 700 000,00 €	13 642 313,79 €	99,58%	14 428 590,00 €	14 414 747,98 €	99,90%
014	Atténuation de produits	66 964,00 €	60 362,00 €	90,14%	60 000,00 €	56 198,00 €	93,66%
65	Autres charges de gestion courante	6 696 943,57 €	6 560 201,90 €	97,96%	7 080 747,00 €	6 910 291,71 €	97,59%
66	Charges financières	212 938,57 €	212 938,57 €	100,00%	312 739,18 €	250 526,34 €	80,11%
67	Charges exceptionnelles	92 644,16 €	85 127,12 €	91,89%	31 120,00 €	230,25 €	0,74%
022	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses réelles	26 126 917,14 €	25 036 378,54 €	95,83%	27 878 336,18 €	26 564 714,37 €	95,29%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 295 000,00 €	2 277 189,80 €	175,84%	1 600 000,00 €	1 438 737,01 €	89,92%
023	Virement à la section d'investissement	3 275 000,00 €			4 304 490,21 €		
	Total des dépenses de fonctionnement	30 696 917,14 €	27 313 568,34 €	88,98%	33 782 826,39 €	28 003 451,38 €	82,89%

A périmètre constant, les prévisions budgétaires en matière de dépenses réelles ont été établies avec un taux de réalisation à 95,29 % en 2023. On constate une augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2022. Tous les postes augmentent en dehors des atténuations de produits et des charges exceptionnelles.

On constate une hausse des dépenses de fonctionnement en 2023 de 698 883,04 € soit une hausse de 2,53% par rapport à 2022.

Etat des variations par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Charges à caractère général - Chapitre 011

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, frais de télécommunication, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, travaux d'entretien des bâtiments, impôts, taxes, assurances, contrats de maintenance, nettoyage, locations mobilières et immobilières,

Elles représentent 17,61% des dépenses de fonctionnement et ont augmenté de 10,22 % par rapport à 2022. Ce chapitre a subi les aléas de l'augmentation des prix à la suite de l'inflation. Une gestion rigoureuse des dépenses a permis des dépenses ajustées aux besoins réels des services.

Parmi les charges nous constatons par rapport à 2022 :

Une augmentation de 94,28 % des dépenses d'énergies pour un montant de 1 543 535,73 €.

Une augmentation de 16,71 % des assurances pour un montant de 74 286,88 €.

Une augmentation de 12,83 % des dépenses de fournitures de petits équipements pour un montant de 39 813,73 €.

Une augmentation de 9,03 % des dépenses de maintenance pour un montant de 213 827,10 €.

Une augmentation de 4,09 % des dépenses de cotisations aux divers organismes pour un montant de 29 807,26 €.

Une augmentation de 6,87 % des frais de télécommunications pour un montant de 40 769,07 €.

Une augmentation de 65,54 % des dépenses de formation pour un montant de 40 616,86 €.

Charges de personnel - Chapitre 012

Avec un taux de réalisation final de 99,90 %, ce poste reflète la part importante des dépenses de personnel dans le budget global (51,47 % des dépenses de fonctionnement).

Les charges de personnel ont évolué de 5,66 % entre 2022 et 2023 expliquée notamment par le GVT (glissement vieillesse technicité), la revalorisation des grilles indiciaires, la revalorisation du SMIC, la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, à l'allocation retour à l'emploi et aux mouvements de personnel.

Atténuations de produits – Chapitre 014

Ce chapitre comprend uniquement les dépenses liées à la fiscalité (FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Cette dépense diminue de 6,90 % par rapport à 2022 et s'élève à 56 198,00 €.

Autres charges de gestion courante – Chapitre 65

Ce chapitre augmente de 5,34 % par rapport à 2022 pour une réalisation de 97,59 %.

En 2023, le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versée au territoire se chiffre à 5 525 035 € en hausse de 4,82 % par rapport à 2022.

Pour ce qui concerne le CCAS, la subvention d'équilibre versée est de 379 260 € soit une augmentation de 11,55 % par rapport à 2022.

La participation de la ville à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) s'est élevée en 2023 à 358 561,19 € soit une augmentation de 13,77 % par rapport à 2022.

L'enveloppe réalisée pour les associations se chiffre à 140 280 €. Une subvention exceptionnelle de 5 000 € a été accordée à l'UNICEF et une subvention de 2 500 € à la Fondation de France.

Une subvention au titre de l'achat d'un vélo à assistance électrique a été accordée au boisséens pour un montant de 1 367,67 €.

Le remboursement des pass junior représente 1 488,00 €

Le montant des droits d'utilisation des informations en nuage s'élève à 37 755,97 €.

La participation de la ville au fonctionnement de l'école des Sacrés Cœurs s'élève à 140 144,10 €.

Le remboursement des frais de scolarité représente 13 692 €

Charges financières – Chapitre 66

Ce chapitre concerne les charges financières liées à la dette soit 250 526,34 €.

Les charges financières sont en baisse de 17,65 % par rapport à 2022.

Charges exceptionnelles – Chapitre 67

Les charges exceptionnelles concernent essentiellement des réductions et annulations de titres sur les années antérieures ainsi que des régularisations de charges locatives ou de trop perçu de la part de la CAF.

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

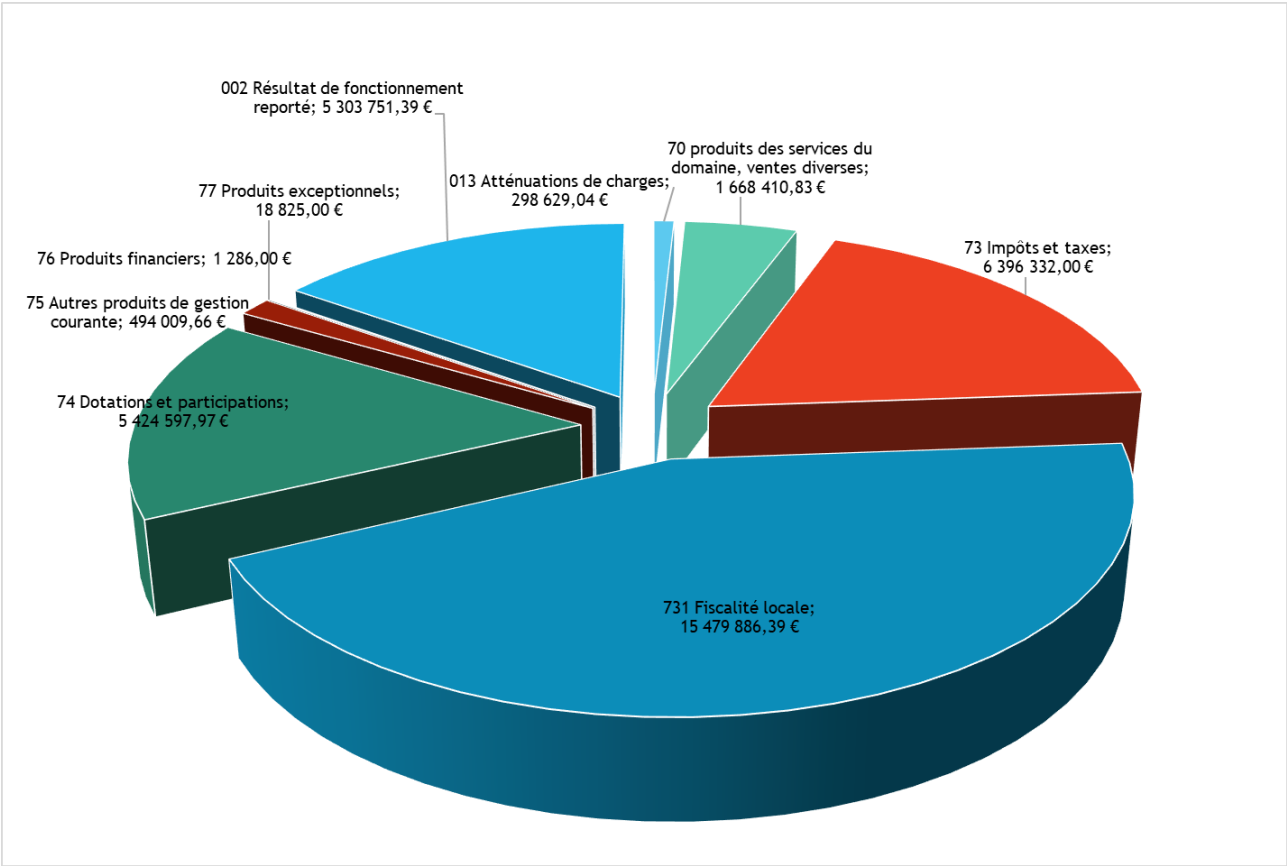
Taux de réalisation des recettes

Chapitre	Libellé du chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation	Budgété	Réalisé	% de réalisation
013	Atténuations de charges	172 600,00 €	234 244,25 €	135,72%	161 000,00 €	298 629,04 €	185,48%
70	Produits des services du domaine, ventes diverses	1 281 700,00 €	1 454 875,75 €	113,51%	1 536 356,00 €	1 668 410,83 €	108,60%
73	Impôts et taxes	20 487 733,00 €	20 941 083,65 €	102,21%	6 396 332,00 €	6 396 332,00 €	100,00%
731	Fiscalité locale				15 104 400,00 €	15 479 886,39 €	102,49%
74	Dotations et participations	4 756 532,00 €	4 949 268,67 €	104,05%	4 828 951,00 €	5 424 597,97 €	112,33%
75	Autres produits de gestion courante	334 160,00 €	374 604,34 €	112,10%	450 750,00 €	494 009,66 €	109,60%
76	Produits financiers	1 693,00 €	1 693,00 €	100,00%	1 286,00 €	1 286,00 €	100,00%
77	Produits exceptionnels	132 302,00 €	1 131 352,93 €	855,13%	0,00 €	18 825,00 €	
	Total des recettes réelles	27 166 720,00 €	29 087 122,59 €	107,07%	28 479 075,00 €	29 781 976,89 €	104,57%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections						
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 530 197,14 €	3 530 197,14 €	100,00%	5 303 751,39 €	5 303 751,39 €	100,00%
	Total des recettes de fonctionnement	30 696 917,14 €	32 617 319,73 €	106,26%	33 782 826,39 €	35 085 728,28 €	103,86%

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la fiscalité, des dotations de l'État et des produits des services.

Le taux de réalisation est de 103,86 %. L'essentiel de nos ressources provient de la fiscalité qui représente à elle seule 73,45 % des recettes réelles de fonctionnement.

Etat des variations par chapitre



Atténuations de charges – Chapitre 013

Il s'agit des remboursements des agents en arrêt maladie ou en accident de travail pour un montant de 298 629,04 €.

Produits des services – Chapitre 70

Les produits des services représentent près de 5,60 % des recettes réelles de fonctionnement en 2023. Ce poste regroupe les prestations liées à la petite enfance, la restauration, les accueils du matin et du soir, les activités du centre de loisirs et celles en faveur de la jeunesse, la redevance d'occupation du domaine public, le produit des concessions.

Les produits des services sont en évolution de 14,68 % par rapport à 2022. Les augmentations sont dues aux produits recettes périscolaires, la vente d'énergie électrique produite par les installations photovoltaïques, le remboursement des dépenses engagées par la commune dans le cadre de la convention de gestion de services partagées avec GPSEA.

Impôts et taxes

Le référentiel budgétaire et comptable M57 a subdivisé ce chapitre en deux :

Impôts et taxe – Chapitre 73

		2023
73211	Attribution de compensation	4 991 223,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	139 697,00
73331	Fonds de solidarité des communes de la région IDF	1 265 412,00
Total		6 398 355,00

Fiscalité locale – Chapitre 731

		2023
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6 574,82
73111	Impôts directs locaux	14 448 271,00
73118	Autres contributions directes	13 971,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	78 400,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	351 279,69
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutatio	518 799,83
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	33 991,95
731721	Taxe de séjour	28 598,10
Total		15 479 886,39

L'essentiel des recettes provient des impôts directs locaux qui représentent, pour l'année 2023, 14 448 271 € avec une évolution de 6,47 %. Cette augmentation est due à l'effet de l'inflation IPCH et son impact sur les bases.

L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris versée à la ville s'élève à 4 991 223 €.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) est passé de 1 167 385 € entre 2022 à 1 265 412 en 2023 soit une hausse de 8,40 %.

Les droits de mutation ont baissé de 28,71 % passant de 727 775,63 € en 2022 à 518 799,83 € en 2023.

Dotations et participations – Chapitre 74

Les principales dotations de L'Etat sont en augmentation par rapport à 2022 de 9,60 %

La dotation forfaitaire des communes a augmenté passant de 1 783 102 € en 2022 à 1 813 184 € en 2023.

En 2023, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a augmenté de 58 945 € et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a augmenté de 3 031 € par rapport à 2022.

Ces dotations évoluent parallèlement à l'augmentation de la population, une des composantes démographiques de la DGF.

Les participations de la CAF ont augmenté de 29,07% et représentent 1 704 270,49 €

	2023
DOTATION FORFAITAIRE	1 813 184,00
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 050 594,00
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	103 379,00
FCTVA	5 023,71
AUTRES	50 020,00
DEPARTEMENTS	23 561,90
AUTRES COMMUNES	11 223,10
AUTRES	1 713 031,49
ETAT - COMPENS.AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXES	505 507,00
DOTATION DE RECENSEMENT	3 028,00
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	19 000,00
AUTRES	127 045,77
Total	5 424 597,97

Autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Ce chapitre a augmenté de 31,88 %. Il s'agit notamment des recettes de loyers, de locations de salles et de la boutique éphémère.

Produits financiers – Chapitre 76

Cette recette représente le remboursement de la charge financière de voiries transférées jusqu'à extinction en 2028.

Produits exceptionnels – Chapitre 77

Les produits exceptionnels représentent 18 825 € en 2023 et concernent les cessions de véhicules.

B – SECTION D’INVESTISSEMENT

Les recettes totales de l’année 2023 se sont élevées à 4 566 148,97 € et les dépenses à 5 319 381,57 € pour un résultat brut déficitaire de 1 055 097,35 €.

Avec l’excédent d’investissement reporté de 2022 de 301 864,75 €, le résultat de clôture est minoré d’autant et s’élève à – 753 232,60 €.

Les restes à réaliser s’élève à 1 954 123,63 € en dépenses et à 708 798,80 € en recettes.

1 – DÉPENSES D’INVESTISSEMENT

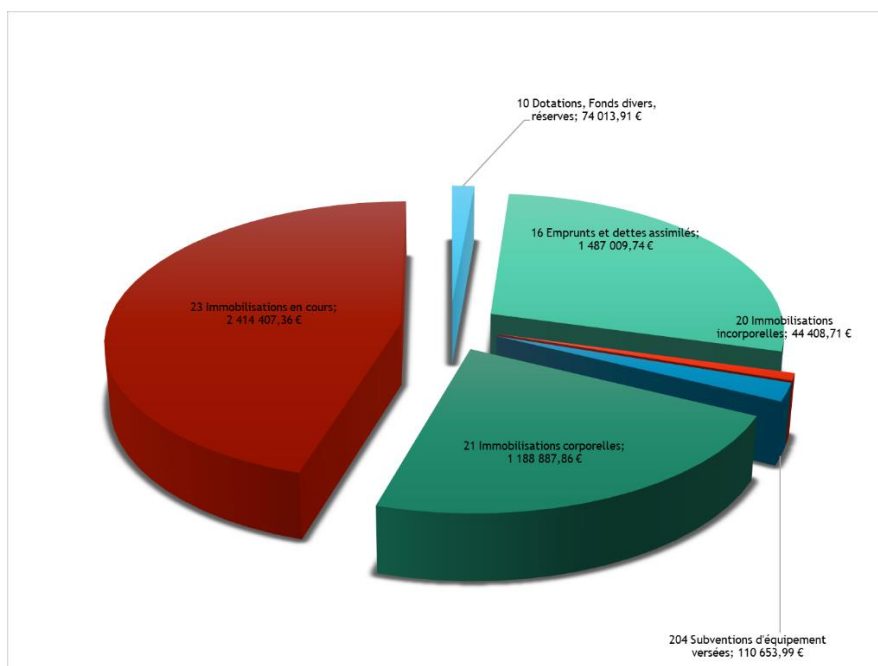
Taux de réalisation des dépenses

Chapitre	Libellé du chapitre	2022			2023		
		Budgété (BP-DM)	Réalisé	% de réalisation	Budgété (BP-DM)	Réalisé	% de réalisation
10	Dotations, Fonds divers, réserves	227 094,37 €	227 094,37 €		74 031,91 €	74 013,91 €	99,98%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 505 500,00 €	1 501 431,11 €	99,73%	1 504 000,00 €	1 487 009,74 €	98,87%
20	Immobilisations incorporelles	544 101,63 €	31 323,86 €	5,76%	270 753,20 €	44 408,71 €	16,40%
204	Subventions d’équipement versées	288 904,06 €	99 587,82 €	34,47%	156 713,00 €	110 653,99 €	70,61%
21	Immobilisations corporelles	3 761 309,80 €	2 055 812,43 €	54,66%	2 170 518,29 €	1 188 887,86 €	54,77%
23	Immobilisations en cours	5 879 708,88 €	2 789 138,19 €	47,44%	5 496 374,69 €	2 414 407,36 €	43,93%
26	Participations	130 000,00 €					
27	Autres immobilisations financières	73 700,00 €	65 000,00 €				
	Total des dépenses réelles	12 410 318,74 €	6 769 387,78 €	54,55%	9 672 391,09 €	5 319 381,57 €	55,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections						
041	Opération patrimoniales	34 209,36 €	34 209,36 €				
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	244 047,95 €	244 047,95 €				
	Total des dépenses d'investissement	12 688 576,05 €	7 047 645,09 €	55,54%	9 672 391,09 €	5 319 381,57 €	55,00%

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses réelles ont été établies avec un taux de réalisation à 55% en 2023.

On constate une diminution des dépenses d’investissement en 2023 de 1 728 263,52 € soit une baisse de 24,52 % par rapport à 2022. L’année 2023 a été une année de préparation des nouveaux projets prévus sur l’exercice 2024.

Etat des variations par chapitre



Le budget 2023 a vu la réalisation et la continuation de travaux importants. L'ensemble des investissements hors opérations d'ordre sur 2023 s'élève à 5 319 381,57€ et se répartissent principalement par projet de la façon suivante :

L'acquisition pour une valeur totale de 177 000 € HT concerne le local de la maison des assistantes maternelles au 4 C rue de Paris.

Sur le secteur de la voirie, 1 764 011,27 € ont été investis pour 2023. Les travaux concernent la continuité des travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans diverses rues de la ville et de travaux de voiries tels que la rue de Sucy, la sente des pressoirs, l'avenue du Progrès, la place de l'Eglise, la rue Hottinguer pour 657 748,59 €, l'extension de la vidéo surveillance de la Haie Griselle nord/sud et le remplacement de caméras pour 125 625,08 €.

Les travaux d'éclairage publics pour 142 340,95 € concernent les remplacements de lanternes et des reprises de réseaux notamment du souterrain endommagé.

Les travaux d'aménagement de la voie d'accès du parking du centre sportif M. Préault représentent 518 852,51 €.

Les travaux de la boutique éphémère représentent 67 903,56 €.

Les aménagements concernant les économies d'énergies représentent 48 062,52 € notamment les travaux afin d'optimiser les économies d'eau, le changement des luminaires basses tensions.

Pour le secteur scolaire, 201 546,24 € ont été consacrés en 2023. Les investissements concernent les remplacements de luminaires et faux plafonds ainsi que les réfections de sols au groupe scolaire J. Rostand.

La réfection complète de la chaufferie au groupe scolaire J. Prévert. Le remplacement de la porte d'entrée à l'école Vallou.

199 026,10 € ont été consacré aux travaux d'accessibilité AD'AP.

Sur le secteur sportif, 255 314,91 € ont été dépensés pour la création de quatre terrains de basket 3x3. La sécurisation des fenêtres du gymnase A. Dunois pour un montant de 10 406,70 €.

La relocalisation du centre social représente 185 476,75 €.

Les travaux d'aménagement du local de la maison des assistantes maternelles ont couté 121 200 €.

Le début des travaux de construction du pole petite enfance représente 307 641,90 €

Les espaces verts ont renouvelé leurs matériels et aménagé divers sites d'arrosage automatique. Des modules de récupérateurs d'eau et des jardinières à modules ont été acquis. Les dépenses s'élèvent à 43 649,66 €.

Les dépenses d'équipement du service culturel dont le matériel d'éclairage et de sonorisation s'élève à 69 077,42 €.

106 321,54 € ont été investis pour le matériel informatique, les licences et les tableaux numériques dans les écoles.

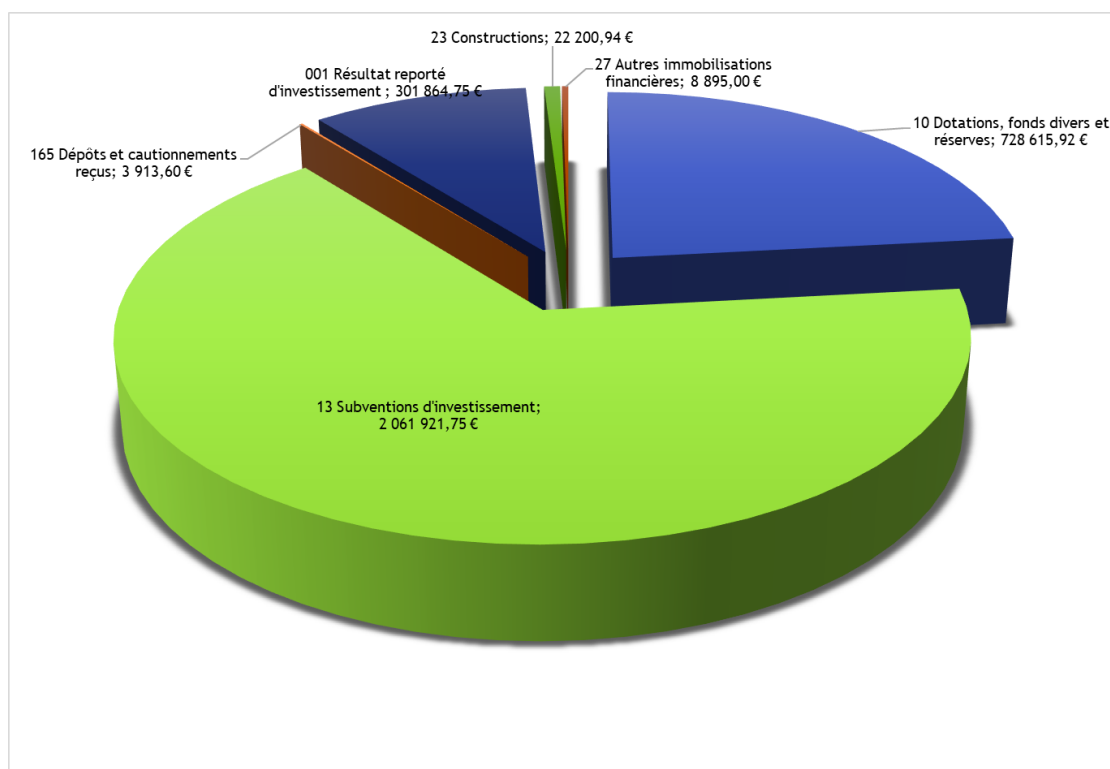
Pour ce qui concerne le capital de la dette, il représente 1 487 009,74 € et 27,95 % des dépenses réelles d'investissement.

2 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Taux de réalisation des recettes

Chapitre	Libellé du chapitre	2022			2023		
		Budgété	Réalisé	% de réalisation	Budgété	Réalisé	% de réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 894 307,51 €	1 878 428,08 €	99,16%	795 045,73 €	728 615,92 €	91,64%
13	Subventions d'investissement	5 100 675,18 €	3 076 680,67 €	60,32%	2 658 095,40 €	2 061 921,75 €	77,57%
138	Autres subventions invest non transférables						
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 500,00 €	2 817,93 €		4 000,00 €	3 913,60 €	97,84%
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	#DIV/0!			
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	0,00%			
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	0,00%			
23	Immobilisations en cours	- €	- €			22 200,94 €	
27	Autres immobilisations financières	88 884,00 €	80 184,00 €	90,21%	8 895,00 €	8 895,00 €	100,00%
	Total des recettes réelles	7 089 366,69 €	5 038 110,68 €	71,07%	3 466 036,13 €	2 825 547,21 €	81,52%
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	- €	- €		301 864,75 €	301 864,75 €	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 295 000,00 €	2 277 189,80 €	175,84%	1 600 000,00 €	1 438 737,01 €	89,92%
041	Opération patrimoniales	34 209,36 €	34 209,36 €				
021	Virement de la section de fonctionnement	3 275 000,00 €	- €		4 304 490,21 €		
024	Produits des cessions d'immobilisations	995 000,00 €	- €				
	Total des recettes d'investissement	12 688 576,05 €	7 349 509,84 €	57,92%	9 672 391,09 €	4 566 148,97 €	47,21%

Etat des variations par chapitre



Les recettes d'investissement proviennent principalement de la récupération d'une partie de la TVA acquittée par la collectivité sur ses investissements, des subventions d'équipements reçues pour certains projets spécifiques.

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2023 à 4 566 148,97 € et se répartissent de la façon suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISES	
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 2022	645 045,73 €
Taxe d'aménagement	83 570,19 €
Emprunts et dettes assimilés	- €
Subventions	2 061 921,75 €
Autres	35 009,54 €
Opérations d'ordres	1 438 737,01 €
Solde reporté d'investissement	301 864,75 €
Total	4 566 148,97 €

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » regroupe les recettes de la taxe d'aménagement pour 83 570,19 € du fond de compensation de la TVA 2022 pour 645 045,73 €.

Des subventions ont été versées par nos partenaires financiers dont voici un échantillon détaillé ci-dessous :

SUBV. ANS - PROJET NATIONAL GAGNER DU TERRAIN	24 700,00
AMENDES DE POLICE	370 471,00
SUBV. DEPARTEMENT INVESTISSEMENT FORUM	5 000,00
DSIL Solde gymnase P. Baudoin	169 200,00
DETR Accessibilité bâtiments scolaires et sportifs	64 283,00
DETR Chaudière Groupe Scolaire J.Prévert	12 600,00
DETR Aménagement de la MAM	20 852,00
DSIL ventilation du Forum	83 066,00
DSIL création d'une classe au Bois Clary	25 072,60
ADP insonorisation Groupe Scolaire J.Prévert	1 170 587,23
ADP insonorisation logements J.Prévert	41 588,00
FIPD déploiement vidéo protection gare routiere	22 054,29
MGP FIM renaturation de l'avenue du Progrès	10 359,00
Remboursement avance enfouissements	13 957,31
Rénovation parcs lumineux Eclairage Public	23 853,00
Inclusion numérique maison France service	4 278,32
Total	2 061 921,75
Refacturation au Département part travaux du P.P.E.	22 200,94

Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2023.

3 – RESTES À RÉALISER

Ils sont constitués des restes à payer au 31/12/2023, soit les dépenses engagées sur les crédits votés en 2023 mais non encore mandatées à la fin de l'exercice 2023 et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

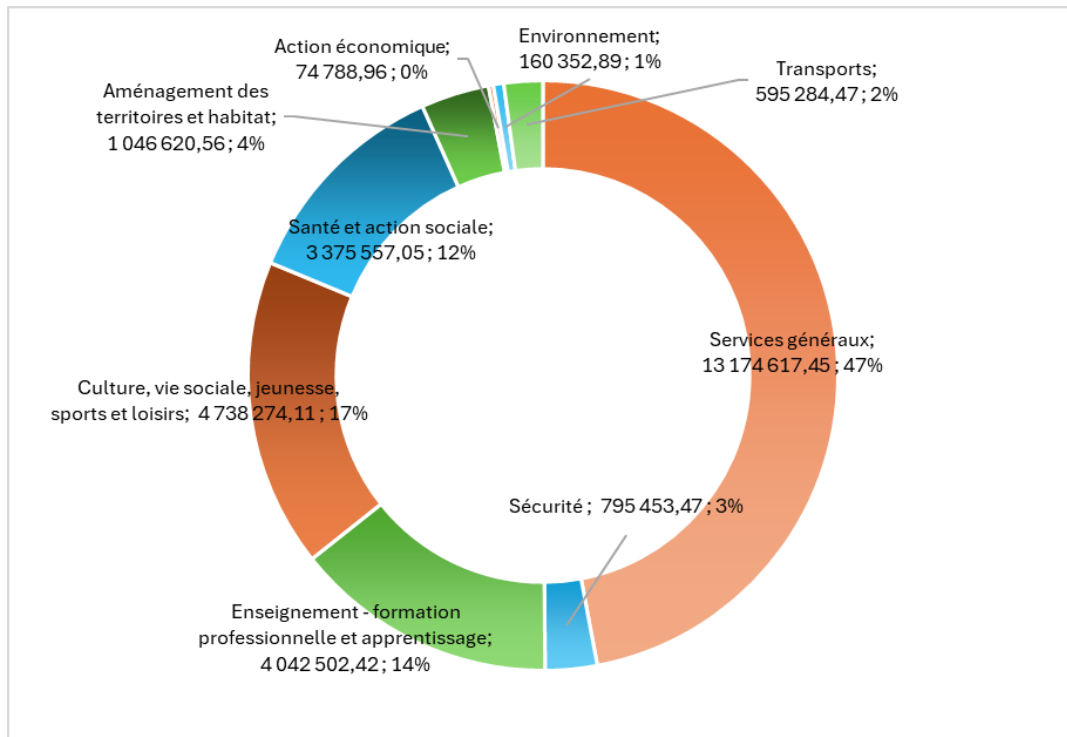
En dépenses : 1 954 123,63 €

En recettes : 708 798,80 €

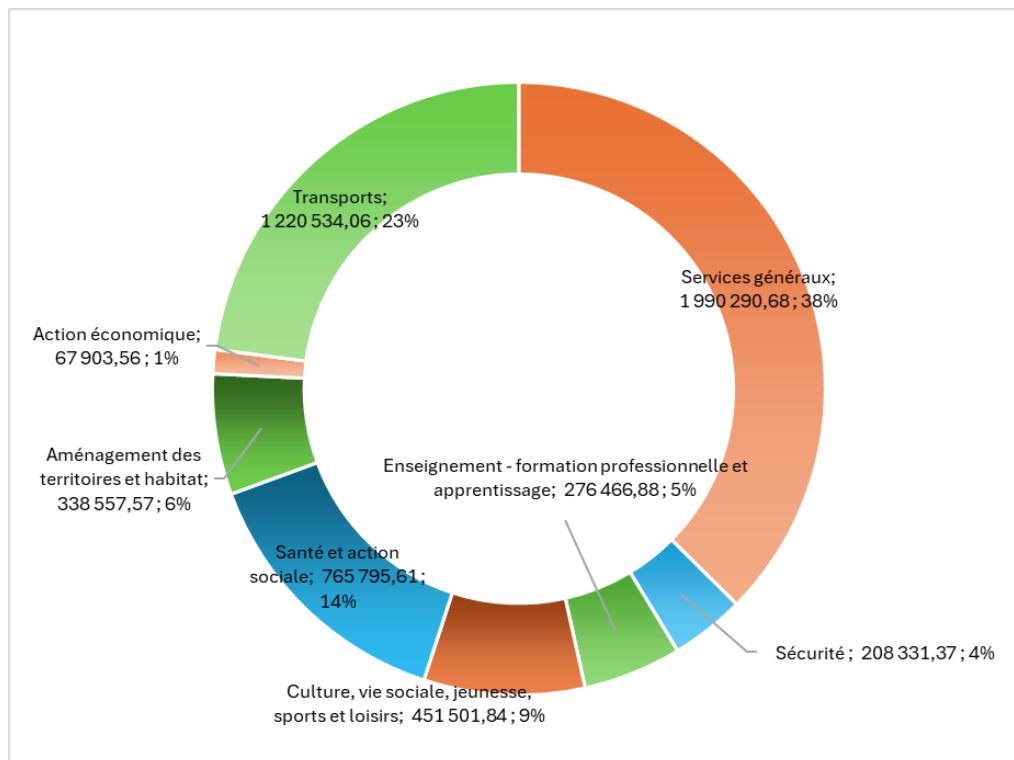
Soit un solde : -1 245 324,83 €

III – TABLEAUX DE SYNTHÈSE PAR SECTEUR

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉ PAR SECTEUR



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉ PAR SECTEUR



IV – LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent une opération de dépense et de recette entre les deux sections budgétaires ou à l'intérieur d'une même section.

Elles sont regroupées dans des chapitres spécifiques et ne donnent lieu à aucun encaissement ou décaissement. Le montant des dépenses et des recettes doit être strictement identique.

DÉPENSES D'ORDRE	1 438 737,01 €
------------------	----------------

RECETTES D'ORDRE	1 438 737,01 €
------------------	----------------

Ces écritures concernent les dotations aux amortissements, les cessions, les subventions transférables et les frais d'études suivis de travaux.

ANNEXE M-57 ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 4

Date de convocation : le 22 mars 2024

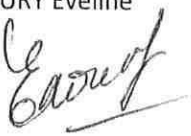
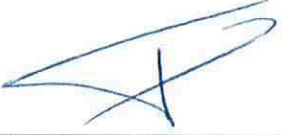
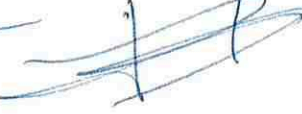
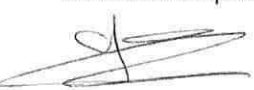
Présenté par le Maire,

A Boissy-St-Léger, le 28 mars 2024

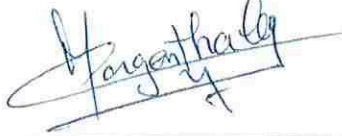
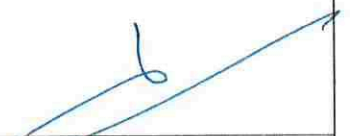
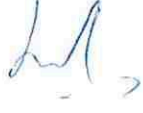
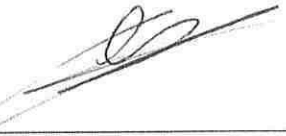
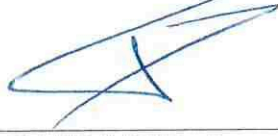
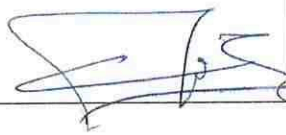
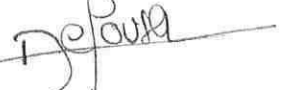
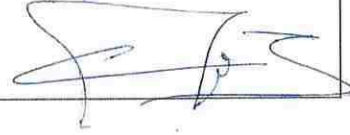
Délibéré par le conseil municipal réunie en session

A Boissy-St-Léger, le 28 mars 2024

Les membres du Conseil municipal

	NOURY Eveline 	NICOLAS Fabrice 
FERRY Muriel 	BARTHES Michel 	BERNARDI Odile 
CHAVINIER Pierre 	PICHON Jacqueline 	VASSE Thierry 
HAFYANE Touria 	GASSMANN Claire 	MAUGAN Stéphane 

Ville de Boissy-Saint-Léger – Compte Administratif 2023 Ville

DOHE Irène 	AGHACHOUI Zouhir 	CHAUCHARD Claire 
MORGENTHALER Eric 	CISSOKHO Adama 	DJENGOU Jacques 
DIABIRA Bakary 	NORMAND Ludovic 	CHEVRIER Guillaume 
BAUMONT Evelyne 	NAIT AMARA Amelle 	TUZLU Taylan 
KLAJNBAUM Martine 	NGALIEMA Fabrice 	CITERNE Ingrid 
LARGER Christian 	ISEL Pascale 	THIBAUT Laure 
JENDOUBI Moncef 	DE SOUSA Claire 	FOGEL Christophe 

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture,

le

et de la publication le

A Boissy-St-Léger, le 28 mars 2024